



## Le macronisme chahute tout dans l'éducation

Le macronisme chahute tout dans l'éducation : Emmanuel Macron s'était engagé à doubler les classes de CP en éducation prioritaire, ce qui a été fait. Son ministre, Jean-Michel Blanquer, s'est attaché durant cette année à afficher sa volonté de tout bouleverser de la maternelle au lycée. Sa collègue de l'enseignement supérieur s'est attelée pour sa part, avec quelques heurts, à la réforme d'accès à l'université en mettant en place une sélection. De l'avis d'Emmanuel Macron, une révolution s'est opérée à l'école en France depuis son élection. « On change tout, et cela n'était pas arrivé depuis Jules Ferry ! », a-t-il expliqué sans sourciller à Jean-Pierre Pernaut le 13 avril, lors de son interview, justement sise dans une école de l'Orne. Jean-Michel Blanquer, nommé ministre de l'éducation nationale en mai 2017, partait avec un important déficit de notoriété auprès du grand public. Dans le milieu de l'éducation au contraire, il était déjà très identifié. Ce haut fonctionnaire de 53 ans, ancien directeur de l'Essec, a occupé les postes de recteur de Créteil et de Guyane. Il a également travaillé au cabinet de Gilles de Robien avant d'accéder en 2009 au poste de directeur de l'enseignement scolaire, le grade le plus élevé au ministère de l'éducation nationale. Cette période reste de triste mémoire dans le milieu éducatif pour avoir vu supprimés 80 000 postes et la formation des enseignants sous la présidence Sarkozy. Jean-Michel Blanquer, qui était donc une sorte de ministre bis à l'époque, reste pour certains comptable de cette saignée. Il lui fallait donc se détacher de cette étiquette. Il a choisi d'aller vite, même si en matière d'éducation les résultats ne se font sentir qu'après plusieurs années. Le ministre n'a eu de cesse d'exposer dans pléthore de médias – du Figaro au Monde en passant par Valeurs actuelles, Grazia ou Mediapart – son ambition pour l'école. Et elle est grande. Le ministre répète son mantra – « lire, écrire, compter, respecter autrui » – dès que l'occasion se présente, signifiant par là sa volonté de réformer l'école et de la raccrocher à ses fondamentaux. Jean-Michel Blanquer explique souvent qu'il a été un partisan de l'« en même temps » avant l'heure et dit ne pas se reconnaître dans les clivages droite-gauche qui abaissent et stérilisent, selon lui, le niveau du débat en matière d'éducation. Pourtant, difficile de ne pas lui accoler l'épithète de « conservateur » eu égard aux annonces déroulées au long de cette première année au ministère. Jean-Michel Blanquer plaide pour que soit dépoussiéré l'enseignement du latin et du grec. Il a généreusement distribué aux élèves de CM2 les Fables de La Fontaine. Certaines prises de position, flirtant parfois avec la démagogie, ont elles aussi fait parler. Le ministre a par exemple expliqué qu'il ne désapprouvait pas le port de l'uniforme à l'école. Il a aussi exprimé son désir de voir interdits les téléphones portables dans les classes et les cours de récréation. Peu importe si tous les règlements intérieurs d'établissement en proscrirent déjà l'usage et s'il est bien difficile dans les faits de faire respecter ce bannissement auprès des jeunes adolescents connectés. D'autres vraies-fausse propositions ont aussi jalonné ces douze mois. D'abord, le ministre a voulu le retour du redoublement. Problème, il n'a jamais été supprimé mais rendu exceptionnel, notamment en raison de son coût mais surtout de son efficacité. Jean-Michel Blanquer a dû de fait expliquer que celui-ci devait rester exceptionnel. Comme l'avait prévu la précédente mandature. Le ministre a encore affirmé son souhait de remettre à l'ordre du jour une dictée quotidienne pour répondre aux mauvais résultats mis en évidence par l'enquête internationale Pirls. Réalisée en 2016 et dévoilée début décembre, elle montre les très faibles performances en compréhension des élèves français scolarisés en CM1. La France est en déclin et se classe à la 34<sup>e</sup> place sur 50, soit l'antépénultième place des 24 pays de l'Union européenne qui ont participé à l'enquête. Les petits Français accusent un retard en matière de compréhension, non de déchiffrage. La dictée, toute quotidienne qu'elle soit, ne parviendra pas selon les spécialistes à pallier ces difficultés. Interrogé par Mediapart en décembre dernier, Roland Goigoux, spécialiste de la lecture et enseignant à l'université Clermont-Auvergne, considère aussi que l'erreur « depuis 15 ans » est d'avoir décidé de mettre l'accent sur le seul CP pour l'acquisition des bases de lecture. Il analyse ainsi les conséquences de cette politique : « Dire que la priorité, c'est la maîtrise de la langue avec la grammaire, l'orthographe et la conjugaison, ça signifie que le reste, comme la lecture, passe au second plan. » L'erreur fondamentale aura été de centrer l'apprentissage sur le déchiffrage et la maîtrise de la langue, au détriment d'activités de maîtrise des textes, pense-t-il. Jean-Michel Blanquer se place ainsi dans les pas de ses prédécesseurs sur ce sujet. Depuis les années 1980 et

l'époque où Jean-Pierre Chevènement était ministre, plusieurs locataires de la rue de Grenelle ont eu le même souhait de ressusciter la dictée quotidienne, comme François Fillon ou encore Najat Vallaud-Belkacem. En septembre, le ministre a encore plaidé pour la mise en place de chorales dans les écoles pour une « rentrée en musique ». Au-delà de ces mesures un peu symboliques, qui titillent la nostalgie d'une école à la mode Sergent-Major, il s'est surtout employé à détricoter presque tout ce qu'a fait le précédent quinquennat et qui avait engendré des mois de psychodrames. Notamment en rétablissant une partie des classes bilingues et en autorisant le retour à la semaine de quatre jours, contre celle de quatre jours et demi décidée par Vincent Peillon. Jean-Michel Blanquer a aussi annoncé à la rentrée des évaluations nationales en français et en maths pour les CP et les Sixième, ou encore le dispositif devoirs faits – quelques heures de soutien – mais, faute de moyens, la mise en œuvre de cette dernière mesure reste à améliorer. La mesure la plus emblématique de cette première année en matière d'éducation concerne les réseaux d'éducation prioritaire (lire notre reportage). Il faut porter au crédit de Jean-Michel Blanquer d'avoir mis en œuvre le dédoublement des classes de CP en REP+, c'est-à-dire les classes des quartiers très défavorisés, voulu par Emmanuel Macron durant sa campagne. Et ce malgré le scepticisme initial. 2 500 classes de CP de REP+ affichent désormais un effectif maximum d'une douzaine d'élèves (avant un élargissement aux CP et CE1 de REP d'ici à 2019). Dans les endroits où les locaux manquent, 15 % de ces classes, il s'agit plutôt de coenseignement, avec deux maîtres pour 24 élèves en moyenne. Sur le terrain, les professeurs sont plutôt satisfaits de ces effectifs allégés. Mais certains déplorent, malgré tout, la disparition du « plus de maîtres que de classes », ce maître surnuméraire mis en place par Vincent Peillon, qui pouvait agir à tous les niveaux de l'école en renfort. Cette mesure, jamais évaluée, avait aussi pour mérite de casser la solitude de l'enseignant et de développer une coopération entre les deux professeurs. Le principal syndicat du primaire, le SNUipp, souligne aussi que d'autres enfants qui ne sont pas scolarisés en école prioritaire auraient aussi besoin de cette aide. Cette réforme coûte environ 200 millions d'euros et se finance à budget constant. Dès lors, certains craignent qu'il y ait à terme un problème de vases communicants. Les classes rurales ont le sentiment d'être déshabillées au profit de l'éducation prioritaire, située en zone urbaine. Le SNUipp a fait les calculs des fermetures et ouvertures de classes en zone rurale : il y aura à la rentrée 1 097 fermetures pour 289 ouvertures. 808 classes seront donc supprimées. Le ministère ne confirme de son côté que la fermeture de 207 d'entre elles. Enfin, il faut souligner que cela ne peut tenir lieu de politique unique pour tout le quinquennat. C'est une avancée, mais cela ne résoudra pas tous les problèmes de l'école française, qui demeure l'une des plus inégalitaires. Notamment car les autres classes sont en effectif parfois trop important, y compris en maternelle. De plus, Jean-Michel Blanquer avait prévu une prime annuelle de 3 000 euros net pour les professeurs des réseaux de l'éducation prioritaire renforcée mais, pour le moment, elle n'a pas encore été mise en place. Les internats d'excellence devraient aussi faire leur retour, malgré un ratio investissement-efficacité défavorable. Jean-Michel Blanquer a aussi décidé d'abaisser l'âge de début de l'instruction obligatoire à 3 ans dès la rentrée, alors même que 97 % des enfants sont déjà scolarisés à cet âge-là. Le ministre de l'éducation nationale a pour boussoles « la recherche et les comparaisons internationales ». Pour ce faire, il a installé plusieurs conseils : le conseil scientifique pour appliquer les neurosciences aux apprentissages ou encore le conseil des sages de la laïcité en appui des unités laïcité dans toutes les académies qui disposent déjà d'un référent sur le sujet par ailleurs. Ses détracteurs, dès l'officialisation de ce conseil qui compte vingt et un membres, ont craint le systématisme de cette approche scientifique, la mécanisation de l'éducation et l'éviction d'autres sciences comme la sociologie ou les sciences de l'éducation. L'instauration de la sélection à l'université Jean-Michel Blanquer a choisi de s'appuyer sur des professionnels, qui ont rédigé à sa demande plusieurs rapports préfigurant des réformes ou ajustements, à l'instar de celui sur les mathématiques du député LREM et mathématicien Cédric Villani et de l'inspecteur général Charles Torossian. Ou de celui destiné à rendre attractive la voie professionnelle, remis fin février par le chef étoilé Régis Marcon et la députée En marche! Céline Calvez. L'universitaire lillois Pierre Mathiot s'est attelé pour sa part à la réforme la plus ardue, tant elle touche à un monument national : celle du baccalauréat. À la mi-février, Jean-Michel Blanquer a annoncé – là encore, il s'agissait d'un engagement d'Emmanuel Macron – la réduction à quatre épreuves en contrôle terminal, dont un grand oral, et un calendrier modifié. Fini le tunnel

d'examens en juin, les évaluations débiteront au retour des congés de printemps. Les élèves de Terminale passeront la philosophie, un « grand oral » et deux matières « majeures ». Car cette réforme s'accompagne en réalité d'une modification profonde du visage du lycée. Les séries littéraire (L), scientifique (S) et économique et sociale (ES), créées en 1995 en remplacement des sections A, B, C, etc., disparaissent au profit de couples de disciplines. Chaque élève devra suivre dès la Première un tronc commun dans lequel figurent le français, la philosophie, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique, deux langues vivantes, le sport, et une discipline inédite baptisée humanités scientifiques et numériques, tournée vers le code par exemple. Les élèves suivront ce tronc commun pour un volume horaire total de seize heures par semaine en Première, et de quinze heures et demie en Terminale. Par ailleurs, une heure et demie par semaine sera consacrée à l'orientation. Un test de positionnement sera proposé à l'entrée de Seconde. Ces enseignements communs seront étoffés par des spécialités : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie et géopolitique, sciences économiques et sociales, humanité-littérature-philosophie, langues et littérature étrangère, écologie-agronomie-et-territoires, arts, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques. Il sera possible de changer de spécialités en Terminale, avec l'accord du professeur principal et du chef d'établissement. À l'élève de composer son propre cursus en piochant deux spécialités en Terminale. Une trentaine de combinaisons ou « couples » sont possibles. Le ministre a aussi expliqué qu'il restait à modéliser ces couples « même s'il n'y aura pas de mariages forcés ». Pour le moment, cette future réforme n'est pas d'une lisibilité folle. Les associations disciplinaires, comme celles de sciences économiques et sociales, craignent une relégation ou une mise en concurrence de leurs matières. Le principal syndicat du secondaire, le Snes-Fsu, dénonce cette nouvelle architecture beaucoup plus difficile à lire. Avec ce lycée à la carte, les élèves les plus défavorisés, sans aide familiale disponible, auront de fait plus de difficultés à penser leur parcours, qui conditionnera leur entrée dans l'enseignement supérieur. Tout ceci sera effectif en intégralité à la rentrée 2021. Jean-Michel Blanquer a promis, lorsqu'il a posé ses cartons à l'hôtel de Rochechouart, de ne pas faire de loi comme celle de Vincent Peillon en 2013, baptisée en toute modestie loi de refondation de l'école. Visiblement, l'actuel ministre n'en a pas besoin pour tout réformer. L'enseignement supérieur Le supérieur n'est pas oublié dans ce chamboule-tout général. Et ce grand bouleversement est imputable à Frédérique Vidal, elle aussi inconnue avant sa nomination. Cette biologiste de formation, ancienne présidente de l'université de Nice-Sophia-Antipolis, assume une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, adoptée en un éclair au Parlement et promulguée le 8 mars, après trois mois de concertation à l'été. L'objectif assumé étant d'aller vite afin de « sécuriser » la rentrée 2018 et d'éviter, comme en 2017, de voir des milliers de jeunes bacheliers sans place à l'université. Ou d'avoir recours au tirage au sort alors que cela ne concerne que 0,1 % des élèves. Ce volontarisme – précipitation, diront les détracteurs – passe mal auprès d'une partie de la communauté universitaire et estudiantine. Depuis plusieurs mois, des universités sont bloquées partiellement ou en totalité pour protester contre l'introduction d'une sélection à l'entrée de l'université. D'autant que cette procédure est inédite. Il est impossible de prévoir à l'heure actuelle les dysfonctionnements d'affectation des futurs bacheliers. Pour le moment, la ministre dénonce une désinformation autour de la réalité de la réforme et le président de la République se contente de balayer la contestation d'un revers de main. Emmanuel Macron, lors de son interview conjointe à BFM TV et Mediapart, a imputé ces protestations à « des professionnels du désordre ». La réforme d'accès à l'université est pensée pour être en lien avec celle du lycée. Dorénavant, pour intégrer l'université, il faut présenter sur Parcoursup, le successeur d'APB, un dossier constitué notamment d'une lettre de motivation, d'un CV et de ses bulletins scolaires. De fait, et malgré les dénégations de la ministre de l'enseignement supérieur, cette procédure s'apparente fortement à de la sélection. Ce qui pose des problèmes d'inégalités sociales, car demander à un jeune de 17 ou 18 ans de décliner ses loisirs, pratiques sportives ou séjour linguistique suppose qu'il en ait fait. Ce qui ne va pas de soi, évidemment. Certains craignent que cet accès conditionné par des prérequis – les « attendus » – ne provoque de l'autocensure. Clairement, les jeunes titulaires de baccalauréats professionnel et technologique ne sont plus les bienvenus à l'université. Le problème, c'est qu'ils n'ont souvent pas d'autre option puisque les places en IUT et BTS sont occupées par des élèves de voie générale. La résistance contre Parcoursup s'est organisée. Une

partie des enseignants, opposés à la réforme, ont décidé de boycotter les commissions censées examiner les dossiers des candidats. D'autres ont choisi de les intégrer pour in fine dire « oui » à tous les élèves. Le président de l'université de Rouen a choisi de ne pas appliquer la réforme et de maintenir un libre accès. En théorie, assure depuis des mois Frédérique Vidal, personne ne sera laissé sur le bas-côté de la route puisque tout le monde aura une place, et personne ne se verra répondre « non », selon la ministre. Pourtant une fiche technique, publiée sur le site de la DGESIP (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et repérée par l'agence de presse AEF, explique l'inverse. La procédure Parcoursup doit s'achever le 6 septembre. Des élèves « en attente » pourront recevoir une « notification de décision négative induite par l'examen des candidatures ». Il est donc écrit noir sur blanc qu'il est possible qu'« au terme de la phase principale de la procédure nationale de préinscription (6 septembre) des candidats n'[aient] pas reçu de "oui" ou de "oui si" dans une formation qu'ils ont sollicitée ». Les candidats placés dans cette configuration « sont informés qu'il n'a pu être donné une suite favorable à leur candidature compte tenu du nombre de places disponibles dans la formation et de leur rang de classement parmi les candidats retenus ». La ministre a indiqué que 19 000 places supplémentaires seraient créées à la rentrée par le ministère pour éviter tout refus. L'investissement du gouvernement sur l'enseignement supérieur est d'un milliard d'euros sur cinq ans, alors que les syndicats calculent qu'il faudrait au bas mot cette somme par an. Ne serait-ce que pour absorber le boom démographique, qui conduit entre 30 et 35 000 bacheliers supplémentaires à s'inscrire à l'université.